

CLIC de Port-Jérôme

Compte-rendu de la réunion n°15

Lundi 17 mai 2010
Maison de l'Intercommunalité - Lillebonne



Collège Riverains

Membres titulaires	Haute-Normandie Nature Environnement	Monsieur le Président, excusé, représenté par Claude BARBAY
	APDILE	Michèle WALESCH, excusée Représentée par Philippe LEROUX
	Ecochoix	-
	FCPE	Didier LAMBERT
	PEEP 76	Christian HUARD
	Work Up SARL	-
Membres associés	Ecole Schweitzer	-
	Collège de Notre-Dame de Gravenchon	Joëlle VIELLE
	Inspection académique	-
	Groupe « Risque majeurs et environnement » du Rectorat de Rouen	Sylvie SPECTE, excusée, représentée par Xavier LEMARCIS
	Sonotri	-
	Energie Plus SA	Gilbert FOURNIER, excusé

Collège Salariés

Membres titulaires	CHSCT Esso Raffinage SAF (ERSAF)	Dominique COUSIN
	CHSCT Exxon Mobil Chemical France (EMCF)	Christian RAULT
	CHSCT Cabot Carbone	Michel DE CANTILLON
	CHSCT LANXESS Elastomères	-
	CHSCT BENP Lillebonne	Mickaël PETIT
	Délégué du personnel de Primagaz	-
Membres associés	CHSCT EMCF site de Lillebonne (LPP)	Pascal SERVAIN
	CFDT	Dominique BRULIN
	CFE-CGC	-
	CFTC	-
	Union locale CGT	Eric BILLAUX
	FO	Régis MERHANT, excusé, représenté par Wilfried SOURDON

Invités

BENP Lillebonne	Sophie CRAPART	ERSAF	Sébastien LYSKAWA
CASLA	Thierry DORE	Mairie de Lillebonne	Véronique CAREL
CHSCT Loge ETC ExxonMobil	Christophe AUBERT	Mairie de Saint Jean de Folleville	Jean-Claude LEDENTU
Communauté de communes Caux vallée de Seine	Rachel CARDON DRIEU Maritxu PENEZ Stéphane PISCH, excusé	Préfecture de Seine-Maritime - SIRACED PC	Julien QUESNEY Paul SALADIN
DDTM 76	Monsieur BUTEL Régis CORBIN Monsieur LEFEBVRE, excusé	Primagaz	Nicolas BUREAU
DREAL Haute-Normandie	Fabien GILLERON Nathalie VISTE	SDIS 76	Commandant RISPAL C. LEBORGNE

Liste de diffusion du compte-rendu :

- Membres de droit du CLIC (cf. : arrêté préfectoral du 10 octobre 2007),
- et/ou représentants présents le 17 mai 2010.

➤ **Introduction par Monsieur Joël CLEMENT, Vice-Président de la Communauté de communes Caux vallée de Seine**

Monsieur WEISS a demandé de l'excuser de ne pouvoir assister à cette 15^{ème} réunion du CLIC de Port-Jérôme. Le comité a été animé par Joël CLEMENT et par Yves GUEGADEN.

➤ **Approbation du compte rendu du comité du 23 novembre 2009**

Le compte-rendu du comité du 23 novembre 2009 est approuvé par l'ensemble des membres, aucune remarque n'ayant été formulée.

I. Système de Gestion de la Sécurité : rapport annuel des entreprises de Port-Jérôme à destination du CLIC, par Jean-Philippe GASSON, Président de l'Association des Entreprises de Port-Jérôme et sa Région

Le bilan SGS présenté est la seconde édition qui compile l'ensemble des bilans SGS des entreprises du site de Port-Jérôme. Le document a été transmis par voie électronique¹ au préalable à la réunion du CLIC.

Des petits bilans statistiques ont été réalisés uniquement sur les deux dernières années.

L'année dernière, le rapport couvrant 2008 a été présenté tardivement du fait que l'exercice soit nouveau. Pour l'année 2009, la présentation est plus tôt dans l'année mais elle aurait été plus appropriée en juin, en même temps que la réalisation du bilan social. Certains chiffres se retrouvent ainsi dans les deux présentations. 9 incidents ont été recensés en 2008, 5 incidents en 2009. Il est trop tôt pour faire une analyse poussée mais la tendance est favorable.

Pour l'ensemble des entreprises, le MASE est un fondement de la politique sécurité ce qui témoigne des gros progrès réalisés par toutes les entreprises concernées, et pas seulement en France, en particulier pour les entreprises sous traitantes.

Toutes les entreprises font des exercices POI. En 2009, un exercice PPI inopiné a été réalisé. Les exercices permettent de tirer des enseignements internes et externes. La publication de ces chiffres démontre un effort de transparence vis-à-vis de la DREAL, dans un objectif d'amélioration.

Le nombre de personnel formé est important : il est d'environ 6 000 en 2008 et est passé à 5 500 en 2009. Cette différence s'explique par le fait qu'il n'y ait pas eu de grands arrêts en 2009 au sein des sites Esso / ExxonMobil Chemical. A périmètre constant, 2009 représente sûrement plus de formation sécurité que 2008.

L'accueil sécurité est une activité importante : formation à l'analyse de risque, N1, N2, ...

Les budgets de fonctionnement et d'investissements ont été présentés pour la première fois pour les bilans SGS 2008. Des progrès ont été réalisés sur les bilans 2009. Entre les deux années, une période de rodage a été constatée car il n'est pas toujours évident de bien distinguer ce qui relève de l'environnement de ce qui relève de la sécurité.

En matière de réduction des risques à la source, le budget 2009 semble en recul par rapport à celui de 2008 pour deux raisons :

- Tous les sites ont fait des efforts avant la prescription du PPRT en mai 2009. Les actions avaient été réalisées lors de la phase préparatoire qui avait débuté dès 2004.
- L'important arrêt pour travaux de l'ensemble des sites chimiques avaient permis dès 2008 de finaliser un certain nombre d'investissements en particulier sur le précipitateur électrostatique du steam cracker, mais pas seulement.

Au total pour la plateforme, le budget environnement / sécurité s'élève à 35 millions d'euros pour l'année 2009. Les projections 2010 pour ExxonMobil sont de même grandeur.

Cette présentation n'a pas amené de question particulière de la part des membres du CLIC.

II. Bilan et faits marquants du site industriel de Port-Jérôme depuis le dernier comité, par Olivier LAGNEAUX, DREAL Haute-Normandie

• **Derniers textes parus**

Monsieur LAGNEAUX présente le plan de modernisation des installations qui a été lancé en janvier 2010 par Madame la secrétaire d'Etat, Chantal JOUANNO, au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer. Monsieur LAGNEAUX indique que ce sujet fera l'objet de nombreux échanges dans les années à venir. Ce plan fait suite à une série d'accidents ou d'incidents industriels survenus en 2009 dont certains sur la zone industrialo portuaire du Havre. Ces incidents ont mis en cause des installations vieillissantes.

¹ Toute personne n'ayant pas reçu le bilan SGS au préalable de la réunion, doit se manifester auprès de la Communauté de communes Caux vallée de Seine qui assure l'administration du CLIC de Port-Jérôme. (m.penez@cauxseine.fr) (ndlr)

l'évènement a conduit à la fermeture du CD 110 et à la coupure de l'alimentation en gaz de ville. Par contre, les 3 personnes impliquées ont simplement été mises en observation sans conséquence notable ce qui explique que le niveau 0 ait été appliqué pour le nombre de victimes.

Monsieur BRULIN s'étonne qu'en matière de conséquence économique, l'indice 0 a été appliqué alors que la coupure du gaz de ville a posé quelques problèmes économiques pour certains commerçants ou autres. Monsieur LAGNEAUX précise qu'il s'agit là d'une question d'échelle car il s'agit ici de conséquences économiques pour l'entreprise concernée par l'incident. Dans le cas présent, les conséquences pour EMCF sont minimales. Par contre, Monsieur LAGNEAUX confirme que la coupure de gaz a nécessité le redémarrage de chacune des chaudières des particuliers sous la présence d'un personnel de GRDF. L'impact économique est global mais n'a pas concerné l'exploitant.

Monsieur COUSIN poursuit sur la maîtrise de la coupure du CD 110. Monsieur WEISS a été soucieux pour sa population. Mais il ne faut pas oublier les autres usagers, en particulier les touristes. Le lieu de coupure n'était pas approprié : il a vu des personnes traverser le terre-plein central afin de faire demi-tour. Depuis plusieurs années, le CHSCT demande le barrage systématique du CD 110 ou le rachat total par Esso pour qu'il n'y ait plus de circulation. A chaque rendu des études de dangers, ce point est mentionné par les CHSCT.

Monsieur LAGNEAUX indique que la question du CD 110 est une vraie problématique sur laquelle il faut se pencher, dans le cadre du PPRT. Cependant, la fermeture d'une portion du domaine public n'est pas simple. Le PPRT est un outil juridique permettant de le faire. Mais il faut disposer d'autres outils juridiques pour que le CD 110 puisse être rétrocedé ou géré différemment de la situation actuelle. L'exercice est long mais la question est à l'étude.

Monsieur COUSIN ajoute que la route RD 173 est dans la même situation, avec la présence de réservoirs sous talus au sein d'ERSAF.

Monsieur LAGNEAUX précise que la situation est différente, ces réservoirs sont moins problématiques.

Enfin, il rappelle que la coupure physique du RD 110 s'est faite dans une situation singulière. Le personnel de GRDF est intervenu pour une fuite de gaz. La période de flou a été relativement longue avant d'identifier qui était à l'origine de cette fuite. La fermeture du RD 110 a donc été décidée tardivement.

Quant à l'aspect touristique au 1^{er} décembre 2009, il doit être mineur compte tenu de la période. Les lieux de coupures ont été mentionnés dans le retour d'expérience.

Monsieur GASSON a dû s'absenter, appelé par sa société en tant que cadre d'astreinte.

Monsieur GUEGADEN précise que la coupure du gaz à Notre Dame de Gravenchon a été réalisée à la demande de GRDF pour qui la fuite provenait de leur canalisation. Les services de sécurité d'ExxonMobil avaient positionné des rideaux d'eau. La mairie de Notre Dame de Gravenchon a informé sa population de la coupure du gaz par le biais de l'automate d'appel. Le message a été passé entre autres pour demander à la population de prendre toutes les dispositions en particulier couper les appareils ménagers. Tous les appels ont été faits dans un délai de 20 minutes. La mairie a ensuite reçu de nombreux commentaires pour féliciter d'avoir réagi aussi rapidement. Le ré-enclenchement de tous les appareillages a dû être fait en toute sécurité. La période n'a pas facilité la gestion de l'évènement : en hiver, le soir ... mais ces petits désagréments ont bien été gérés.

Il a ensuite fallu vérifier si la fuite persistait même avec la coupure de la canalisation en question.

Cette fuite était très faible ce qui ne facilitait pas sa localisation exacte. L'ensemble de ces éléments conditionnent la durée de l'évènement.

Les dispositions sur le CD 110 n'ont peut être pas été exemplaires néanmoins le traitement de l'incident dans son ensemble a été bien maîtrisé.

Le Commandant AUDOUIN explique qu'il n'a pas été présent personnellement sur l'intervention mais il a réalisé un petit retour d'expérience avec ses interlocuteurs de GRDF et de la DREAL. Il tient à préciser néanmoins, qu'il est important que les industriels informent rapidement le CODIS (le centre opérationnel) de tout incident. Cet incident a eu lieu de bonne heure et il n'a pas donné lieu à l'information du SDIS ni même au départ de GRDF. De plus, GRDF a coupé son alimentation de gaz car personne n'avait mentionné la présence d'une autre canalisation. La multiplicité des canalisations qui passent dans ce secteur ne rend pas l'identification simple. Le retour d'expérience sur cet incident est très intéressant.

Monsieur GUEGADEN poursuit en indiquant que l'AFNOR travaille actuellement sur une refonte de la loi de 1991 relative aux travaux effectués à proximité des canalisations enterrées et des canalisations aériennes, en particulier sur la mise aux normes des moyens de géolocalisation et de repérage. Les incidents sont souvent dus à la méconnaissance de la présence et du tracé exact des canalisations.

Monsieur BARBAY s'interroge sur l'intégration dans les POI, des entreprises sous traitantes. Le PPRT s'appuie sur le POI de zone pour diminuer les niveaux d'aléas d'un certains nombres de site dans la mesure où le personnel des entreprises riverains connaissent les conduites à tenir. Mais il faut bien être certain que la prise en compte des consignes de sécurité est bien effective.

Monsieur LAGNEAUX conclut en soulignant que l'ensemble de ces cartes représente un important nombre d'heures de travail, à la fois de la part des industriels (qui réalisent les études de dangers) et les inspecteurs de la DREAL.

- **Etude des aléas, par Christian DUREL, DDTM de Seine-Maritime**

Dans le cadre du PPRT, l'étude des enjeux est menée conjointement entre la DDT 27 et la DDTM 76.

Les enjeux sont des éléments d'occupation du sol qui risquent de faire l'objet de recommandations en fonction de l'endroit où ils se situent vis-à-vis des aléas.

Le plan de zonage brut permettra de rédiger le règlement qui précisera pour chaque zone les contraintes d'urbanisme : le règlement sera annexé au PLU. Ce règlement pourra évoluer lors des discussions des réunions d'association et des réunions du CLIC.

Une étude doit être menée sur un échantillonnage de bâtiments représentatifs de la zone d'études et se trouvant en zone F à F+ (fort). Un recueil des types de constructions rencontrées a été élaboré : maçonnerie, modules, bardage simple peau, bardage double peau (avec couche d'isolation raisonnable), bardage sur soubassement maçonné ... Vis-à-vis des différents types d'aléas, le comportement de ces différents types de bâtis sera différent.

Pour réaliser l'étude de vulnérabilité, la consultation a été lancée mais peu de bureau d'études y ont répondu. L'étude consiste en une évaluation des protections nécessaires d'un point de vue technique et financier.

En parallèle, une étude foncière a été confiée à France Domaine. L'objectif est de connaître le coût de l'immobilier pour l'ensemble des enjeux identifiés. La valeur vénale des biens est nécessaire car le coût de la protection ne doit pas dépasser 10% de la valeur vénale des biens.

Le bureau d'études s'appuiera sur cette valeur pour proposer 2 niveaux d'études : l'une portant sur une protection maximale du bâti, l'autre sur une protection modérée permettant de ne pas dépasser les 10% de la valeur vénale des biens immobiliers.

En parallèle, la DDTM a informé de la démarche et de la venue de France Domaine, chacun des propriétaires concernés. A ce jour France Domaine a contacté chacun des propriétaires des bâtiments constituant l'échantillon. France Domaine n'a reçu que 3 réponses pour le moment.

Il est nécessaire de relayer l'information auprès des sociétés concernées. Les résultats de France Domaine sont attendus pour fin août. Dans le meilleur des cas, le bureau d'études ne sera retenu que fin juin pour 5 mois d'étude.

Monsieur LAGNEAUX propose d'organiser une réunion avec les 80 industriels concernés et les services de l'Etat afin d'exposer les attentes et expliquer que l'opération va les servir plutôt que les desservir.

Madame PENEZ transmettra à la DREAL les coordonnées des entreprises membres de l'Association des Entreprises de Port-Jérôme et de sa Région.

Monsieur GUEGADEN ajoute qu'il est également nécessaire d'informer la population avant que le PPRT ne soit approuvé. Les réunions d'association sont formelles mais en dehors, il faut que les informations circulent au sein des organisations. Il faudrait même parler d'éducation du grand public car le vocabulaire et les notions utilisées ne s'adressent pas à des néophytes.

Monsieur LAGNEAUX indique que les entreprises Seveso seuil haut sont informées régulièrement, ce qui est plus difficile pour le grand nombre de PME/PMI, sous traitants non liés aux industriels concernés. La première réunion d'association est formelle mais nécessaire afin que l'ensemble des acteurs connaissent les règles du jeu.

Monsieur BOUCHARD explique qu'il existe un processus pour l'élaboration du PPRT avec notamment des réunions d'associations. Ces réunions doivent permettre d'identifier ce type de problème et structurer les réponses à apporter. Il existe peut être d'autres besoins de communication ou d'autres moyens d'actions à mettre en œuvre. L'ensemble doit être piloté par les réunions d'association.

Monsieur GUEGADEN insiste sur le fait qu'il ne faut pas hésiter à communiquer. Compte tenu du peu de réunions d'association qui seraient l'endroit idéal pour formaliser la problématique, il faut multiplier les occasions.

Monsieur DUREL précise qu'il n'y a pas que les réunions d'associations qui permettent d'informer. La concertation est aussi une phase importante. Il n'est d'ailleurs pas prévu d'organiser prochainement une réunion d'association car aujourd'hui il n'y a rien de plus à présenter. La prochaine devrait être organisée à la fin de l'année. Tout dépendra également du rendu des résultats par le bureau d'études.

Monsieur BARBAY fort de sa participation à l'élaboration de 4 PPRT en Haute-Normandie apporte son témoignage. La pédagogie est nécessaire. Il n'est pas possible de demander à la population de s'approprier le dossier. Les prescriptions entraîneront des questions.

Les cartes présentées par Monsieur LAGNEAUX sont claires mais il faut connaître les lieux pour comprendre la

l'urbanisation est distincte de l'étude sur les infrastructures.

Monsieur DUREL ajoute que les études de vulnérabilité donneront beaucoup d'informations sur le bâti actuel et sur les aménagements susceptibles d'être réalisés pour protéger au maximum la population. Les nouveaux bâtis ne seront pas interdits mais ils devront être construits selon des règles définies dans le règlement d'urbanisme.

Monsieur LAGNEAUX précise que le PPRT ne va pas tout autoriser ou tout interdire. Les calculs sont beaucoup plus fins que la situation antérieure (Z1, Z2 ...). Le processus va amener à se poser de nombreuses questions : peut-on autoriser telle implantation, sous quelles conditions, en l'inscrivant dans un Plan d'Opération Interne commun ... Il n'y a pas de réponse absolue. Par ailleurs, il ne faut pas omettre qu'il en va de la sécurité des personnes.

Monsieur PESQUET poursuit en demandant si le déplacement de la cale du bac va rallonger le temps de transport, diminuer la fréquence de passage et augmenter les files d'attente.

Monsieur CORBIN explique que le déplacement de la cale du bac aurait un faible impact car sur ce site, la distance n'est pas importante. Le cadencement n'en serait pas modifié. La nouvelle aire d'attente sera conçue de manière à accueillir de nombreux véhicules.

Monsieur LAGNEAUX ajoute qu'il est possible, dans certains cas, de jouer sur l'aléa. Il prend l'exemple du bloc 1 d'ExxonMobil, dont le risque majeur est identique à celui de Buncefield⁶. Il serait possible de modifier les produits contenus dans ces bacs pour modifier l'aléa. Ces questions seront posées lors de la phase d'association du PPRT.

Monsieur GUEGADEN poursuit en indiquant que la sécurité n'a pas de prix mais elle a un coût. Les dépenses sont plutôt à considérer comme des investissements. Des arbitrages seront nécessaires afin de pouvoir financer les travaux les plus efficaces.

Monsieur LAGNEAUX signale que le PPRT en est dans sa phase de recensement (définition de la vulnérabilité). Une fois que toutes les données auront été récoltées, les arbitrages seront faits. Le règlement du PPRT devra répondre au mieux aux différentes contraintes.

V. Mise à jour du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de Port-Jérôme, par Laurent MABIRE, SIRACED PC - Préfecture de Seine-Maritime

- Arrêté préfectoral d'application, consultation du public
- Transfert du PCO à la Maison de l'Intercommunalité à Lillebonne

La révision du PPI de Port-Jérôme a été nécessaire compte tenu de la réglementation et des modifications de terrain en particulier l'élargissement du périmètre. Cette révision engagée début 2009 va prochainement aboutir.

Le Poste de Commandement Opérationnel (PCO) va être déplacé de Notre Dame de Gravenchon à la Maison de l'Intercommunalité (Lillebonne). La salle a été équipée en conséquent. Le plan de la salle est intégré au nouveau PPI accompagné d'un annuaire permettant de joindre tous les services.

La procédure choisie pour la mise application du nouveau PPI commence par un arrêté préfectoral d'application : la procédure n'est pas menée à terme car la procédure de consultation par le public n'a pas encore été réalisée. Il est décidé d'arrêter le PPI aujourd'hui. Ainsi, en cas de problème, chacun saura exactement quel est son rôle et où il doit se placer. L'arrêté est effectif à partir à partir du 18 mai 2010, au soir.

Ce déplacement va être notifié à l'ensemble des acteurs, accompagné d'un CD rom du PPI, et non d'une version papier car il peut encore évoluer jusqu'à la consultation du public.

La consultation est programmée du 21 juin au 21 juillet 2010⁷ dans les 9 mairies concernées, la Communauté de communes Caux vallée de Seine à Lillebonne, en Sous Préfecture du Havre et dans celle de Bernay et en Préfecture de Rouen et d'Evreux.

L'arrêté préfectoral définitif devrait paraître pendant l'été.

Une nouveauté par rapport à l'ancien PPI est l'apparition de la cellule infra PPI. L'objectif est de s'attacher les services de la DREAL et du SDIS auprès de l'industriel, lors d'un incident à cinétique plutôt lente.

Monsieur BOUCHARD note que le transfert du PCO sera opérationnel dès demain. Il s'interroge sur la date à laquelle il sera effectif pour l'ensemble des industriels et des parties prenantes. S'il arrive quelque chose dans les jours qui viennent, aucun industriel n'est informé des modifications du PPI.

Monsieur MABIRE indique que le document sera signé le lendemain, la notification sera faite dans la foulée. Par ailleurs, la présentation du jour permet de passer l'information.

Monsieur BOUCHARD souhaite qu'une information spécifique soit faite afin que tous les industriels, présents et

⁶ Terminal pétrolier situé au nord de Londres, explosion survenue le 11 décembre 2005. (ndlr)

⁷ Pour permettre une mise à disposition du public hors période estivale, la période de consultation est avancée. Elle se tiendra du 15 juin au 15 juillet 2010. (ndlr)